

DÉPARTEMENT
de
GIRONDE

ARRONDISSEMENT
de
BORDEAUX

CANTON
de
LA BRÈDE

MAIRIE d **MARTILLAC**

CERTIFICAT

de _____

Nous, Maire de la Commune de **MARTILLAC**

Certifions que :

Le Groupe N. 4. 17. a séjourné
dans ma Commune du 27 août
au 31 août 1944, sur les
ordres du Commandant Florio,
et a eu durant ce séjour,
une conduite irréprochable
et une tenue parfaite.



, le 31 août 1944

Le Maire,

[Handwritten signature]

Mairie
DE BRANNE
(Gironde)

Branne, le 3 7^h 1944

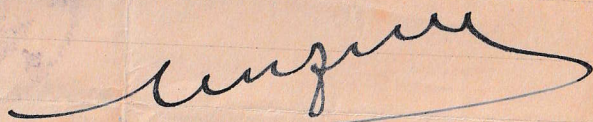
ARRONDISSEMENT
DE LIBOURNE

Le Maire de Branne

Certifié que les troupes
d'occupation F. F. I. pendant leur
séjour dans le Commun se sont
conduites d'une façon excessivement
correcte vis à vis de la population
qui en garde un excellent souvenir.

Il leur souhaite en leur nom et
en son nom personnel une parfaite
reussite dans les opérations qui
vont suivre.

P. le Maire
L'adjoint délégué



Group N. L. 17 - Cdt Clois

N. L. 17 - Le Maire de Libourne désireux certifier
que le Groupe des F. F. I. venu cantonner à Libourne
du 25 au 26 août 1944, a été pendant tout
séjour, d'une conduite et d'une tenue parfaites.
Libourne 26 août 1944

de M. Clois



DÉPARTEMENT
DE LA GIRONDE

Mairie de SAINT-MORILLON

ARRONDISSEMENT
DE BORDEAUX

CANTON
DE LABRÈDE

Saint-Morillon, le 19



Je soussigné Maire certifie que le
groupe N L 17, Commandant Clovis,
qui a séjourné à St-Morillon les 26 et 27 août
1944, a eu une conduite irréprochable et une
tenue parfaite.

ST-MORILLON 27 AOUT 1944

Pour le Maire empêché
L'Adjoint,

L. Lillie

